



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

www.charte-prevention.ch

Berne, le 25 novembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du groupe de travail interassociatif Prévention

Nous sommes vigilants ! – présentation de la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

BERNE. Douze associations, organisations et institutions ont aujourd'hui présenté aux médias à Berne la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. Exigeant une politique de tolérance zéro, ces associations inscrivent principalement leur démarche au niveau des collaboratrices et des collaborateurs et du soutien des personnes présentant des besoins de soutien particuliers. Leur principal message est : « Nous sommes vigilants ! Et nous le sommes ensemble. »

Le 1^{er} février 2011, les autorités bernoises de poursuite pénale ont informé le public du plus grand cas de maltraitance de Suisse : le thérapeute social H.S. aurait, pendant presque 30 ans, maltraité plus de 120 personnes avec handicap. Le secteur social était absolument atterré. Suite à cela, douze associations, organisations et institutions – dont des associations des institutions, organisations d'entraide, associations de parents, prestataires de formation et des médecins spécialisés – se sont réunies dans le groupe de travail interassociatif Prévention et ont rédigé conjointement la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité.

« Nous sommes vigilants ! Et nous le sommes ensemble. »

« Nous sommes vigilants ! Et nous le sommes ensemble » : voici le message qui est au cœur de la Charte présentée ce matin aux médias par le groupe de travail. Les associations, organisations et institutions y établissent sans aucune ambiguïté « que nous ne tolérons aucun abus, aucune maltraitance ni aucune autres violations d'intégrité, que nous enquêtons sur tout soupçon et que nous poursuivons une politique de tolérance zéro », a expliqué Ivo Lötscher, directeur du groupe de travail et directeur de INSOS Suisse. Il s'agit à présent de communiquer et de vivre cette attitude vers l'intérieur comme vers l'extérieur. « Les personnes qui dépendent de notre soutien doivent savoir ceci : nous sommes vigilants. Et les criminels potentiels doivent savoir ceci : nous appliquons la tolérance zéro. »

Les collaboratrices et les collaborateurs jouent un rôle-clé

La Charte Prévention comprend 10 principes portant sur les quatre domaines thématiques concept de prévention, rendre plus fortes les personnes avec des besoins de soutien particuliers, rôle clé des collaborateurs/trices et mise en place de services bas seuil internes d'examen des plaintes et d'un organe de médiation externe. Ces principes sont applicables à toutes les personnes qui travaillent ou sont suivies dans des institutions ou organisations.

agogis
Berufliche Bildung im Sozialbereich

autismusschweiz
autismesuisse
autismosvizzera



avenirsocial

CURAVIVA.CH



insieme

Heimverband Bern



procap

pro infirmis



ASHM



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

www.charte-prevention.ch

Au sein du groupe de travail, les collaboratrices et les collaborateurs jouent un rôle-clé. « La prévention commence par une sélection minutieuse du personnel » souligne Ivo Lötscher. « La présentation d'un extrait du casier judiciaire sera donc désormais une condition d'embauche sine qua non pour les collaboratrices et les collaborateurs qui sont en contact direct avec des personnes ayant des besoins de soutien particuliers. » Certes, un casier judiciaire vierge ne constitue pas un certificat de bonne moralité. « Mais en l'exigeant, nous montrons que nous sommes toujours vigilants. »

Le groupe de travail attache également de l'importance au soutien en faveur des personnes présentant des besoins de soutien particuliers : il s'agit de renforcer leurs compétences personnelles en matière de proximité et de distance, de fixation de limites, mais aussi en ce qui concerne leur propre sexualité. Par ailleurs, ces personnes doivent, dans la mesure de leurs capacités, avoir la possibilité d'exprimer une attitude de défense et de signaler les violations d'intégrité.

Prises de positions de différents points de vue

Lors de la conférence de presse, trois représentants et une représentante des douze associations, organisations et institutions signataires ont également pris position sur la Charte en exposant leurs différents points de vue.

Jean-François Mottaz, vice-président d'insieme Suisse, a expliqué combien il était important que les institutions et les organisations de parents se soient enfin réunies autour d'une même table et que la coopération avec les parents au sein de la Charte ait été explicitement abordée dans le texte de la Charte : « En tant qu'organisation de parents, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour réaliser du mieux possible ces barrières préventives dans nos offres de loisirs. » Ueli Affolter, directeur de l'Association bernoise des homes, a déclaré que la prévention des agressions sexuelles devait être ancrée profondément dans les institutions et devenir partie intégrante du management de la qualité. « La prévention est une tâche faisable et permanente. Elle a en premier lieu pour objectif de protéger les résidents et collaboratrices et les collaborateurs contre les actes violents », a-t-il expliqué. Esther Gingold, de l'organisation d'entraide Procap Suisse, a détaillé les activités de prévention existant au sein de son association : « D'ici fin décembre, quelque 150 collaboratrices et collaborateurs et représentants des sections auront participé à des cours de sensibilisation organisés par le service spécialisé Mira. Dans le même temps, tous auront reçu une brochure Procap intitulée « Relations – limites et abus. » Thomas Michel, membre du comité d'AvenirSocial, a expliqué qu'AvenirSocial défendait les principes de cette charte et accordait une attention particulière à la prévention. « AvenirSocial soutient toute démarche qui puisse améliorer la qualité de l'accompagnement auprès de résident-e-s des établissements socio-éducatifs. Cette qualité doit viser le bien-être des personnes et favoriser leur autonomie. L'intégrité est un droit qui doit être défendu. », a conclu Thomas Michel.

Le travail continue

La tâche du groupe de travail interassociatif Prévention ne s'est cependant pas achevée avec la rédaction de la Charte. Le prochain objectif du groupe de travail consiste à étudier des concepts de prévention et des plans de mesures – notamment en impliquant les associations de personnel et les personnes concernées – et à élaborer des instruments de travail. Par ailleurs, le groupe de travail envisage de formuler des revendications à l'intention des politiques, en réclamant par exemple des ressources suffisantes pour permettre de réaliser le travail de prévention de façon efficace, des services externes d'examen des plaintes et enfin l'intégration de la Charte dans les exigences qualitatives de la Confédération et des cantons.

Informations sur la Charte : www.charte-prevention.ch